

Précautions à prendre contre le gel

Le compteur qui sert à mesurer votre consommation d'eau est sous votre garde. Afin de le protéger durant les périodes de gel intense (notamment dès une température de - 5°C durant plusieurs jours), pensez à prendre certaines précautions.

Les précautions à prendre

Mettre hors d'eau les robinet et installations

Mettez hors d'eau, pendant les périodes de gel, (ou d'absence prolongée de votre domicile) les robinets et les installations situés en extérieur et les canalisations d'arrosage faiblement enterrés.

Vidanger vos installations

En cas d'absence prolongée en période hivernale, n'oubliez pas de vidanger vos installations. Pour les vidanger correctement, il faut :

- Fermer le robinet d'arrêt avant compteur (c'est-à-dire situé entre votre compteur et la canalisation publique),
- Ouvrir simultanément les robinets de vos installations sanitaires afin que l'eau présente dans les conduites s'écoule,
- Ouvrir le robinet de purge situé à l'aval du compteur (c'est-à-dire entre votre compteur et vos installations intérieures) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus puis le refermer.

N'oubliez pas, une fois la vidange terminée, de refermer les robinets de vos installations sanitaires. Cette fermeture évitera un risque d'inondation à la remise en eau de l'installation.

Mettre en place une plaque anti-gel

Votre compteur est situé en regard enterré : mettez en place au-dessus du comptage une plaque antigel. Le polystyrène est un excellent protecteur contre le froid.

Limiter les courants d'air

Votre comptage est installé dans un local non chauffé (garage, cave, ...) : l'un des risques principaux est lié aux courants d'air provenant des ventilations et des entourages de porte. Dans cette situation, vous pouvez calorifuger le compteur et les tuyauteries de l'installation, calfeutrer les entrées d'air (attention les aérations doivent être conservées si le local abrite une installation avec un foyer de combustion. Dans cette situation se conformer aux instructions de votre installateur)

Éviter le gel du comptage et des canalisations

Pour éviter le gel du comptage et des canalisations situés à l'intérieur des habitations :

- Ne coupez jamais complètement le chauffage en période de froid.
- En cas de gel intense et prolongé, laissez couler en permanence, dans votre évier, un faible filet d'eau de façon à assurer une circulation constante dans votre installation. La dépense est faible en comparaison des dégâts qui peuvent être causés par le gel de vos conduites.
- Calorifugez les conduites exposées aux courants d'air (attention aux ventilations !) ainsi que le compteur : manchon isotherme, laine de roche, etc...

En cas de début de gel (que vous pouvez constater par un manque d'eau), vous devez :

- Dégeler votre installation (sèche-cheveux, décapeur thermique ou serpillières chaudes peuvent suffire pour dégeler une conduite (n'utilisez jamais une flamme). Cette opération se fait en entrouvrant un robinet.
- Puis la protéger comme indiqué plus haut.

Contact

Régie de l'eau

12 Avenue Amédée Tarrade - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

Tél. 05 55 69 39 32

N° d'astreinte : 07 52 06 97 57

eau@briancecombade.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi de 10h à 17h